



Liquidation judiciaire avec extension et divorce

Par **ephemere 86**, le **06/08/2008** à **18:00**

mon mari va passer au tribunal de commerce en liquidation judiciaire! je suis conjoint collaborateur et mon avocat m'a conseillé de demandé une extension de la liquidation de mon mari ,à moi meme, vue que je suis co-empruntrice, pour ne pas hériter des dettes de mon mari.
Tous nos biens du commerce et biens personnels, ont été saisis pour payer le passif. Donc, plus de véhicules!
Ma mère m'a financé l'achat d'un véhicule! voici ma question :
Si je mets la carte grise dans mon nom de jeune fille, ce véhicule pourra t-il être saisi lui aussi, sachant que l'inventaire a déjà été fait, que nous passons en jugement le 12 septembre, et que j'ai demandé l'extension de la liquidation a moi- meme?
Merci de votre réponse!

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **09:48**

Pour éviter la saisie du véhicule, il vaudrait mieux que la carte grise soit au nom de votre mère même si c'est vous qui conduisez le véhicule.